

Chers membres de la commission,

Ma famille et moi sommes tout à fait opposés à quelque désignation ‘‘ commerciale’’ sur le territoire de notre district, Robert-Bourassa.

- Sachant qu’il s’agit d’un quartier résidentiel, la raison pour laquelle nous avons choisi de nous établir dans ce quartier.
- Sachant que nous ne souhaitons pas être envahis par des commerces avec un potentiel d’achalandage important et à des heures inacceptables.
- Sachant qu’il n’y a aucun commerce au Sud (de par la présence de la montagne), aucun commerce à l’Est avant l’avenue Laurier, aucun commerce au Nord (avant l’avenue Bernard qui est hors de notre district), et aucun commerce à l’Ouest (car hors de notre district),
- Sachant que ce changement de ce genre, à proximité d’un espace vert public ne serait jamais accepté pour des parcs (Oakwood, Outremont, Pratt, Joyce par exemples) dans une zone résidentielle.

Toute autorisation de changement de zonage (pour le cellier, pour la ferme urbaine, pour le restaurant & longe ou pour la salle de réception) ne doit pas être permise et la vocation de l’espace du 1420 Boul. Mont-Royale doit rester entièrement résidentielle.

Permettre un usage commercial pour l’un de ces usages ouvrirait la porte à un contournement des règlements pour l’atteinte d’un objectif ultime de la part du promoteur. Et franchement, un usage commerciale pour un cellier ou pour une ferme urbaine ne fait aucun sens. Surtout lorsque l’on mentionne aussi souvent dans les présentation que c’est pour un usage des résidents.

Merci de votre compréhension.

Etienne Roy